

IFS CARBON FOOTPRINT MODULE

Outil de vérification pour la gestion de la mesure et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)



IFS Supply Chain Solutions

Sous le nom IFS Supply Chain Solutions, IFS propose un portefeuille de solutions de gestion de la chaîne d'approvisionnement et d'outils informatiques. Ces solutions aident efficacement les entreprises à surveiller et à gérer les risques dans leurs chaînes d'approvisionnement, tels que les violations des réglementations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), la fraude alimentaire ou le non-respect des spécifications des clients.

Les checks proposés par IFS dans le cadre de ce portefeuille permettent aux entreprises de fournir à leurs parties prenantes des données validées sur leurs processus de gestion des risques et de se conformer à des réglementations telles que la Corporate Sustainability Due Diligence (CSDDD) et la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) de l'UE. Ils contribuent également à une plus grande transparence, une plus grande crédibilité et une meilleure coopération au sein des chaînes d'approvisionnement. L'IFS ESG Compliance Check fait partie de ce portefeuille et l'IFS Carbon Footprint module fait partie de ce programme.

Pour toute question concernant l'interprétation des référentiels et programmes IFS, veuillez contacter standardmanagement@ifs-certification.com

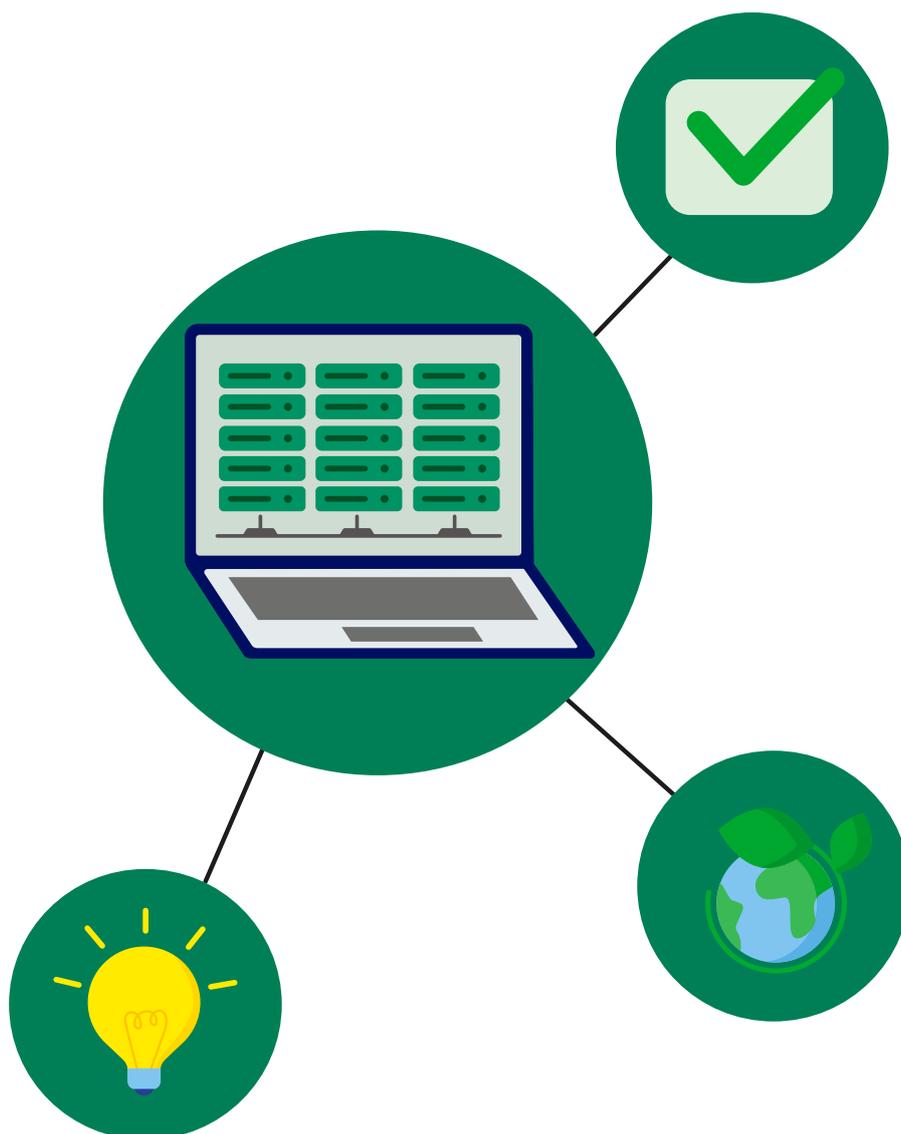


TABLE DES MATIERES

IFS Supply Chain Solutions	2
Introduction	4
Remerciements	5
Objectifs et parcours de l'IFS Carbon Footprint module	6

Partie 1

Protocole de l'IFS Carbon Footprint module

1	IFS Carbon Footprint module et pré-évaluation	8
2	IFS Carbon Footprint module	8
3	Champ d'application	8
4	Types de Checks	9
5	Durée	10
6	Avant le Check	10
7	Réalisation du Check et langue opérationnelle	11
8	Système de notation	12
9	Résultats finaux	12
10	Délais de délivrance de la lettre de confirmation	13
11	Cycle de Check	13
12	Compétence de l'auditeur ou évaluateur	13
13	Rapport	14
14	Plan d'actions d'amélioration	14

Partie 2

Checklist de l'IFS Carbon Footprint module

1	Cadre du système de gestion de l'empreinte carbone	16
2	Plan d'atténuation	16

Annexes

Annexe 1 – Formulaire de pré-évaluation de l'IFS Carbon Footprint module	18
Annexe 2 – Plan d'actions d'amélioration	20
Annexe 3 – Lettre de confirmation	21
Annexe 4 – Rapport	22

INTRODUCTION

L'IFS est le partenaire de longue date de nombreuses entreprises. Depuis plus de 20 ans, nous avons créé des référentiels et des services solides qui permettent d'évaluer la sécurité, la qualité et l'intégrité des aliments et des produits, conformément aux exigences légales et à celles des clients.

Aujourd'hui, nous voyons apparaître de nouveaux défis. Les clients et les autres parties prenantes attendent davantage de transparence en ce qui concerne les activités environnementales, sociales et de gouvernance dans les chaînes d'approvisionnement. Par ailleurs, les gouvernements mettent en place davantage de réglementations dans ce domaine. Les petites et moyennes entreprises, en particulier, sont confrontées à un défi de taille : comprendre les différentes réglementations et mettre en œuvre des mesures de manière ciblée. Grâce à notre expertise, nous voulons aider ces entreprises à définir leur orientation future.

L'IFS ESG Compliance Check fournit la bonne solution. Ce programme permet de déterminer si l'entreprise a mis en œuvre les processus nécessaires pour exploiter un système fonctionnel de gestion ESG de la chaîne d'approvisionnement, identifier les risques dans la chaîne d'approvisionnement en amont, élaborer un plan d'atténuation et en informer ses clients.

Il s'agit d'une pré-évaluation validée qui constitue la base sur laquelle les entreprises peuvent construire et obtenir ultérieurement des certifications complètes en matière de transparence de la chaîne d'approvisionnement et de développement durable. Il se compose de deux parties : une pré-évaluation réalisée par l'entreprise et un Check de vérification effectué par un auditeur ou évaluateur sur place ou à distance. Il est possible d'effectuer l'IFS ESG Compliance Check en tant que programme indépendant ou en combinaison avec les référentiels IFS. L'IFS Carbon Footprint module peut être ajouté en tant que module supplémentaire à l'IFS ESG Compliance Check.

- L'IFS ESG Compliance Check se concentre sur la mise en œuvre d'un système de gestion du développement durable et de la transparence de la chaîne d'approvisionnement qui prend en compte la politique de développement durable et de transparence de la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise, ainsi que l'engagement de la direction à l'égard de ses propres objectifs de développement durable et de la communication avec les parties prenantes. En utilisant le logiciel IFS auditXpress Neo, une entreprise peut identifier les risques et élaborer un plan d'atténuation en fonction de ses activités et de ses fournisseurs.
- En tant que module supplémentaire, l'IFS Carbon Footprint module permet aux entreprises de mettre en œuvre un système de management de l'empreinte carbone afin de mesurer et mettre en place des actions pour diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre.

Pour préparer les entreprises à l'IFS ESG Compliance Check, l'IFS propose un guide, des tutoriels et des formations pour les industriels.

Les résultats de l'IFS Carbon Footprint module présentent une image claire de la situation actuelle de l'entreprise concernant son empreinte carbone et met en évidence les domaines dans lesquels des améliorations sont nécessaires afin de réduire leurs émissions de GES. Ce module offre également les clés nécessaires pour entamer un parcours vers une diminution de l'empreinte carbone et promouvoir la transparence pour construire un avenir durable.

L'IFS propose plusieurs services, tels que des formations et des outils informatiques, pour aider les fournisseurs, les organismes de certification ou prestataires de services d'évaluation et les entreprises de vente au détail qui travaillent avec ce Check.

Visitez notre site web pour en savoir plus.

REMERCIEMENTS

Pour créer l'IFS Carbon Footprint module, l'IFS a reçu la contribution et le soutien de nombreux experts dans les domaines des systèmes de gestion du développement durable et des réglementations, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, de la certification et de la vérification, ainsi que de la formation et de l'orientation des entreprises. Nous remercions tous ceux qui ont contribué à la création de ce programme. Nous nous réjouissons de poursuivre ce travail avec vous.



OBJECTIFS ET PARCOURS DE L'IFS CARBON FOOTPRINT MODULE

L'IFS Carbon Footprint module évalue le système général de l'empreinte carbone. Il s'agit d'un Check annuel visant à évaluer si l'entreprise a mis en place et maintenu des processus efficaces pour analyser et identifier les risques liés aux émissions de GES au sein de sa chaîne d'approvisionnement.

Le Check comprend six (6) exigences et un formulaire de pré-évaluation. L'entreprise doit remplir le formulaire de pré-évaluation avant le Check. Ensuite, un auditeur ou évaluateur validera ces informations sur place ou à distance.

L'auditeur ou l'évaluateur ne peut réaliser ce Check qu'en complément de l'IFS ESG Compliance Check. L'IFS ESG Compliance Check peut être réalisé en complément d'un audit IFS, d'une évaluation IFS Progress ou d'un audit portant sur un autre référentiel de sécurité des aliments reconnu par la GFSI. Il est également possible de l'effectuer en tant que Check indépendant.

Après les Checks, l'entreprise reçoit deux rapports des résultats, deux plans d'actions d'amélioration et deux lettres de confirmation de son organisme de certification ou prestataire de services d'évaluation. Grâce à ces documents, l'entreprise peut présenter à ses parties prenantes les résultats validés des Checks.



PARTIE 1

Protocole de l'IFS Carbon Footprint module



PARTIE 1: PROTOCOLE DE L'IFS CARBON FOOTPRINT MODULE

1 | IFS Carbon Footprint module et pré-évaluation

L'IFS Carbon Footprint module est toujours réalisé en complément de l'IFS ESG Compliance Check.

Il contient six (6) exigences. Avant le Check, l'entreprise doit remplir un formulaire de pré-évaluation disponible dans le logiciel IFS auditXpress Neo. Le formulaire de pré-évaluation a pour but d'aider les entreprises à fournir les informations nécessaires à la réalisation du Check. Ces informations seront vérifiées par une tierce partie indépendante, ce qui permettra au partenaire commercial de suivre en toute confiance les progrès réels d'un fournisseur.

L'IFS ESG Compliance Check et l'IFS Carbon Footprint module aident les entreprises à contribuer à des systèmes plus durables.

2 | IFS Carbon Footprint module

Ce module est composé de six (6) exigences, et d'une pré-évaluation liée à la mise en œuvre d'un système de gestion lié à l'empreinte carbone en incluant le calcul de l'empreinte carbone de l'entreprise et si applicable, l'empreinte carbone des produits, parmi d'autres exigences comme l'atténuation ou la réduction de certaines activités.

Pour l'empreinte carbone de l'entreprise, cela inclut le calcul au minimum les émissions directes et indirectes (scopes 1 et 2 selon le GHG Protocol). Le calcul du scope 3 (émissions de la chaîne de valeur) peut être inclus mais n'est pas obligatoire.

Le calcul de l'empreinte carbone d'un produit n'est pas obligatoire.

L'IFS ESG Compliance Check en combinaison avec l'IFS Carbon Footprint module est le premier outil offrant aux entreprises un cadre pour opérer de manière durable, dans le but de mesurer et réduire les émissions de GES et de suivre leur progrès au cours du temps.

3 | Champ d'application

L'IFS Carbon Footprint module est conçu pour aider les entreprises à vérifier leur système de gestion des émissions de GES dans le cadre de leurs efforts de conformité ESG. Ce module se concentre spécifiquement sur l'évaluation du système de gestion de l'empreinte carbone de l'entreprise et de son impact sur ses émissions de GES. Dans le prolongement de l'IFS ESG Compliance Check, l'IFS Carbon Footprint module fournit une évaluation plus approfondie de la performance ESG globale de l'entreprise, en mettant l'accent sur la gestion des émissions de GES.

Ce module permet aux entreprises de mieux comprendre leur empreinte carbone en quantifiant les émissions provenant des principales sources. Le module comprend également un examen des politiques,

des pratiques et des systèmes de l'entreprise afin d'identifier les domaines dans lesquels des améliorations pourraient permettre de réduire les émissions. Il aide les entreprises à recueillir des données fiables sur les émissions de GES, qui sont ensuite validées par l'auditeur ou l'évaluateur parallèlement à l'IFS ESG Compliance Check, ce qui permet d'obtenir des informations précieuses sur l'impact carbone de l'entreprise.

Ce module annuel encourage l'amélioration continue de la gestion des émissions de GES en exigeant des évaluations régulières de l'empreinte carbone de l'entreprise en même temps que le Check principal de l'IFS ESG Compliance Check. En complément de l'IFS ESG Compliance Check, l'IFS Carbon Footprint module démontre l'engagement de l'entreprise en matière de développement durable et lui permet de communiquer de manière transparente sa performance carbone aux parties prenantes.

Remarque : le module ne peut pas être réalisé indépendamment et doit toujours être combiné avec l'IFS ESG Compliance Check.

Le résultat de l'IFS ESG Compliance Check et de l'IFS Carbon Footprint module n'ont pas d'impact sur le résultat de tout autre Certificat IFS que l'entreprise pourrait avoir. Voir le chapitre 9.

4 | Types de Checks

- **Check initial**

Le Check initial est soit le tout premier IFS ESG Compliance Check, soit le premier après une interruption du cycle. Lors du Check initial, toutes les exigences de la checklist doivent être vérifiées par l'auditeur ou évaluateur. L'IFS Carbon Footprint module peut faire l'objet d'un Check en plus du Check principal.

- **Check de renouvellement**

Le Check de renouvellement est effectué après un Check initial au cours du cycle concerné afin de maintenir la lettre de confirmation. Lors du Check de renouvellement, toutes les exigences de la checklist doivent être vérifiées par l'auditeur ou évaluateur. L'IFS Carbon Footprint module peut faire l'objet d'un Check en plus du Check principal.

La période au cours de laquelle un Check de renouvellement doit être effectué est indiquée sur la lettre de confirmation et le Check doit être effectué au cours de cette période afin de maintenir l'agrément. Il est de la responsabilité de l'entreprise de renouveler son Check en temps voulu. Par conséquent, toutes les entreprises qui ont effectué l'IFS ESG Compliance Check et l'IFS Carbon Footprint module recevront une notification de la base de données IFS trois (3) mois avant l'expiration de la lettre de confirmation.

Si le Check n'est pas effectué en temps voulu, tous les utilisateurs de la base de données IFS qui ont le site de production concerné dans leur liste de favoris recevront une notification automatique par courrier électronique.

Lors du Check de renouvellement, toutes les exigences de la checklist IFS ESG Compliance Check et IFS Carbon Footprint module doivent être évalués par l'auditeur ou évaluateur. De plus, l'auditeur ou évaluateur examinera les rapports et les plans d'actions d'amélioration du précédent IFS ESG Compliance Check et IFS Carbon Footprint module afin de vérifier la mise en œuvre et l'efficacité des actions d'amélioration.

5 | Durée

La durée du Check peut varier en fonction du ou des modules choisis et des données à vérifier :

- IFS ESG Compliance Check et IFS Carbon Footprint module : un minimum de six (6) à huit (8) heures. Cela octroie à l'auditeur ou évaluateur 2 heures supplémentaires par rapport à l'IFS ESG Compliance Check afin d'évaluer l'IFS Carbon Footprint module.

Plus la pré-évaluation est complète, plus l'impact sur la durée totale du Check est représentatif. Voir le chapitre 6.

La durée calculée ne comprend pas le temps nécessaire à la préparation du Check et à l'établissement du rapport, qui doit être d'une durée minimale de :

- Deux (2) heures pour la préparation au total pour l'IFS ESG Compliance Check et une (1) heure pour l'IFS Carbon Footprint module.
- Une heure et demie (1.5) pour la rédaction du rapport de l'IFS ESG Compliance Check et une demi-heure (0.5) pour la rédaction de l'IFS Carbon Footprint module.

6 | Avant le Check

L'entreprise doit remplir le formulaire de pré-évaluation. Ce formulaire est un exercice qui obligera l'entreprise à travailler et à réfléchir en profondeur à de nombreux aspects liés au développement durable et à la transparence de la chaîne d'approvisionnement, ainsi qu'à leur mise en œuvre dans leurs propres installations. Le formulaire de pré-évaluation est disponible dans le logiciel IFS auditXpress Neo.

Une fois rempli, le formulaire de pré-évaluation est renvoyé à l'organisme de certification ou au prestataire de services d'évaluation au moins quatorze (14) jours avant le Check. C'est sur la base de cette liste que l'auditeur ou l'évaluateur récupérera ces informations et vérifiera leur mise en œuvre lors du Check.

Veuillez noter que plus le formulaire de pré-évaluation est rempli de manière exhaustive, plus l'impact sur la durée totale est représentatif.

7 | Réalisation du Check et langue opérationnelle

L'IFS Carbon Footprint module est effectué dans la langue de travail du site.

L'utilisation de l'anglais est autorisée dans les cas où elle est nécessaire pour une meilleure compréhension entre les participants.

L'IFS ESG Compliance Check avec l'IFS Carbon Footprint module doivent être structurés selon les étapes suivantes :

- Brève réunion d'ouverture.
- Examen/inspection de la documentation et des dossiers en rapport avec les réponses fournies dans le document de pré-évaluation. Évaluation des documents liés aux critères spécifiques. Entretiens avec le personnel concerné.
- Conclusions finales.
- Réunion de clôture : fin du Check.

Lors des réunions d'ouverture et de clôture, une personne disposant d'une autorité suffisante au sein de l'entreprise pour engager les actions nécessaires doit être présente afin que toute constatation faite au cours du Check puisse être discutée.

Dans le cadre des bonnes pratiques d'audit, l'organisme de certification ou le prestataire de services d'évaluation doit examiner les deux différents rapports IFS et les deux différents plans d'actions d'amélioration avant de les télécharger dans la base de données IFS.



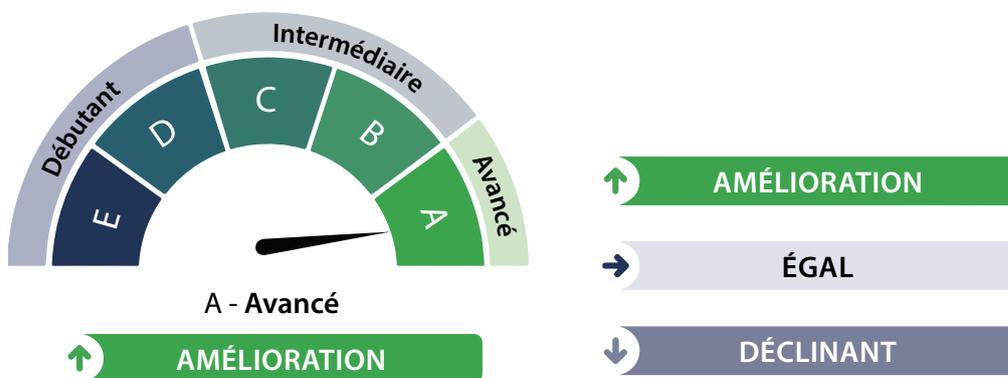
8 | Système de notation

Lors du Check IFS Carbon Footprint module, l'auditeur ou évaluateur doit évaluer toutes les exigences. Cinq (5) options permettent de noter les exigences en fonction du niveau de conformité, de la conformité totale à la non-implémentation de l'exigence.

- A : il y a intention/mise en œuvre complète. (20 points)
- B : intention/mise en œuvre partielle. D'autres mesures d'amélioration sont nécessaires. (15 points)
- C : intention/absence de mise en œuvre. D'autres mesures d'amélioration sont nécessaires. (5 points)
- D : aucune intention/aucune mise en œuvre. D'autres mesures d'amélioration sont nécessaires. (0 point)
- N/A (non-applicable) : seule l'exigence 1.3 liée au calcul de l'empreinte carbone d'un produit peut être notée ainsi, car elle n'est pas obligatoire.

9 | Résultats finaux

Le nombre total de points s'échelonne sur une échelle de A à E, ce qui donne un résultat final de niveau avancé - intermédiaire - débutant. Les résultats finaux de l'IFS Carbon Footprint module sont indépendants de l'IFS ESG Compliance Check.



De plus, les Checks de renouvellement affichent une comparaison avec les résultats précédents et indiquent si les résultats de l'entreprise s'améliorent, sont égaux ou diminuent. Ce système encourage le processus d'amélioration continue en donnant au fournisseur la possibilité d'améliorer ses résultats année après année.

Le compteur tel qu'il apparaît dans le tableau sera affiché dans le rapport. Les résultats finaux seront mentionnés dans la lettre de confirmation de l'IFS Carbon Footprint module qui est différente de celle de l'IFS ESG Compliance Check.

Les résultats de l'IFS Carbon Footprint module et des autres modules sont indiqués dans une lettre de confirmation, et sont indépendants les uns des autres. Les résultats de l'IFS Carbon Footprint module n'ont pas d'impact sur le Certificat IFS (par exemple les Certificats IFS Food, PACsecure, Logistics ou HPC).

10 | Délais de délivrance de la lettre de confirmation

Le délai est de six (6) semaines (délai cible) à huit (8) semaines (délai maximum) entre la date du Check, le téléchargement du rapport et l'émission de la lettre de confirmation dans la base de données IFS.

L'auditeur ou évaluateur émet et envoie le plan d'actions d'amélioration à l'entreprise dans un délai maximum de deux (2) semaines.

L'entreprise transmet à l'organisme de certification ou au prestataire de services d'évaluation le plan d'actions d'amélioration complété avec les actions d'amélioration proposées pour les exigences notées B, C et D dans un délai maximum de quatre (4) semaines à compter de la réception du plan d'actions d'amélioration.

L'organisme de certification ou le prestataire de services d'évaluation doit effectuer l'examen technique, valider le plan d'actions d'amélioration, émettre le rapport et la lettre de confirmation et les télécharger dans la base de données de l'IFS dans un délai maximum de deux (2) semaines.

Notez que le formulaire de pré-évaluation et le Risk Mitigation Plan seront téléchargés dans la base de données IFS.

11 | Cycle de Check

La validité de la lettre de confirmation est définie comme suit :

- Elle commence à la date d'émission de la lettre de confirmation,
- Elle se termine le dernier jour de la date du Check initial + huit (8) semaines – un (1) jour + un (1) an.

Le délai pour programmer le Check de renouvellement est calculé comme suit : [- huit (8) semaines ; + deux (2) semaines] à compter du dernier jour du Check initial.

12 | Compétence de l'auditeur ou évaluateur

Il s'agit des conditions préalables minimales qu'un auditeur ou évaluateur doit remplir pour effectuer l'IFS ESG Compliance Check et l'IFS Carbon Footprint module. L'auditeur ou évaluateur doit être :

- 1) Auditeur IFS ou
- 2) Évaluateur IFS Progress ou
- 3) Auditeur approuvé pour un autre référentiel reconnu par la GFSI
- 4) Autre, traité au cas par cas, en fonction de leur expérience professionnelle et de leur expérience en matière d'audit dans le cadre de programmes de sécurité des aliments, de programmes environnementaux, de programmes sociaux, etc.

Pour recevoir l'approbation finale et effectuer l'IFS ESG Compliance Check et l'IFS Carbon Footprint module, les auditeurs ou évaluateurs doivent suivre une formation en ligne puis participer à une formation d'auditeur ou évaluateur pour l'IFS ESG Compliance Check et l'IFS Carbon Footprint module, toutes dispensées par l'IFS Academy.

L'organisme de certification ou le prestataire de services d'évaluation doit s'assurer que l'auditeur ou l'évaluateur possède les compétences nécessaires pour comprendre les principales activités de l'entreprise.

13 | Rapport

- L'organisme de certification ou le prestataire de services d'évaluation émet un rapport révisé ainsi qu'un plan d'actions d'amélioration indiquant la technique à distance utilisée dans le cas où le Check a été effectué à distance, et la (les) date(s) du Check IFS Carbon Footprint module.
- L'organisme de certification ou le prestataire de services d'évaluation remplit la lettre de confirmation - les entreprises doivent recevoir le document.
- Veuillez noter que des notes manuscrites supplémentaires seront prises par l'auditeur ou évaluateur et seront disponibles sur demande.

Les traductions en anglais ne sont pas obligatoires mais sont possibles pour toutes les exigences du rapport IFS.

14 | Plan d'actions d'amélioration

Le plan d'actions d'amélioration vise à ce que l'entreprise s'efforce de s'améliorer en permanence.

Le modèle du plan d'actions d'amélioration doit être utilisé par l'entreprise comme base pour l'élaboration d'améliorations pour la note définie par l'auditeur ou évaluateur avec B, C et D. La mise en œuvre des actions d'amélioration doit être vérifiée lors du prochain Check IFS Carbon Footprint module.

L'entreprise transmet le plan d'actions d'amélioration complété à l'organisme de certification ou au prestataire de services d'évaluation dans un délai maximum de quatre (4) semaines à compter de la réception du modèle de plan d'actions d'amélioration. Voir chapitre 10.

L'auditeur ou évaluateur ou un représentant de l'organisme de certification ou du prestataire de services d'évaluation valide :

- Les actions d'amélioration,
- Les dates de mise en œuvre

PARTIE 2

Checklist de l'IFS Carbon Footprint module



PARTIE 2: CHECKLIST DE L'IFS CARBON FOOTPRINT MODULE

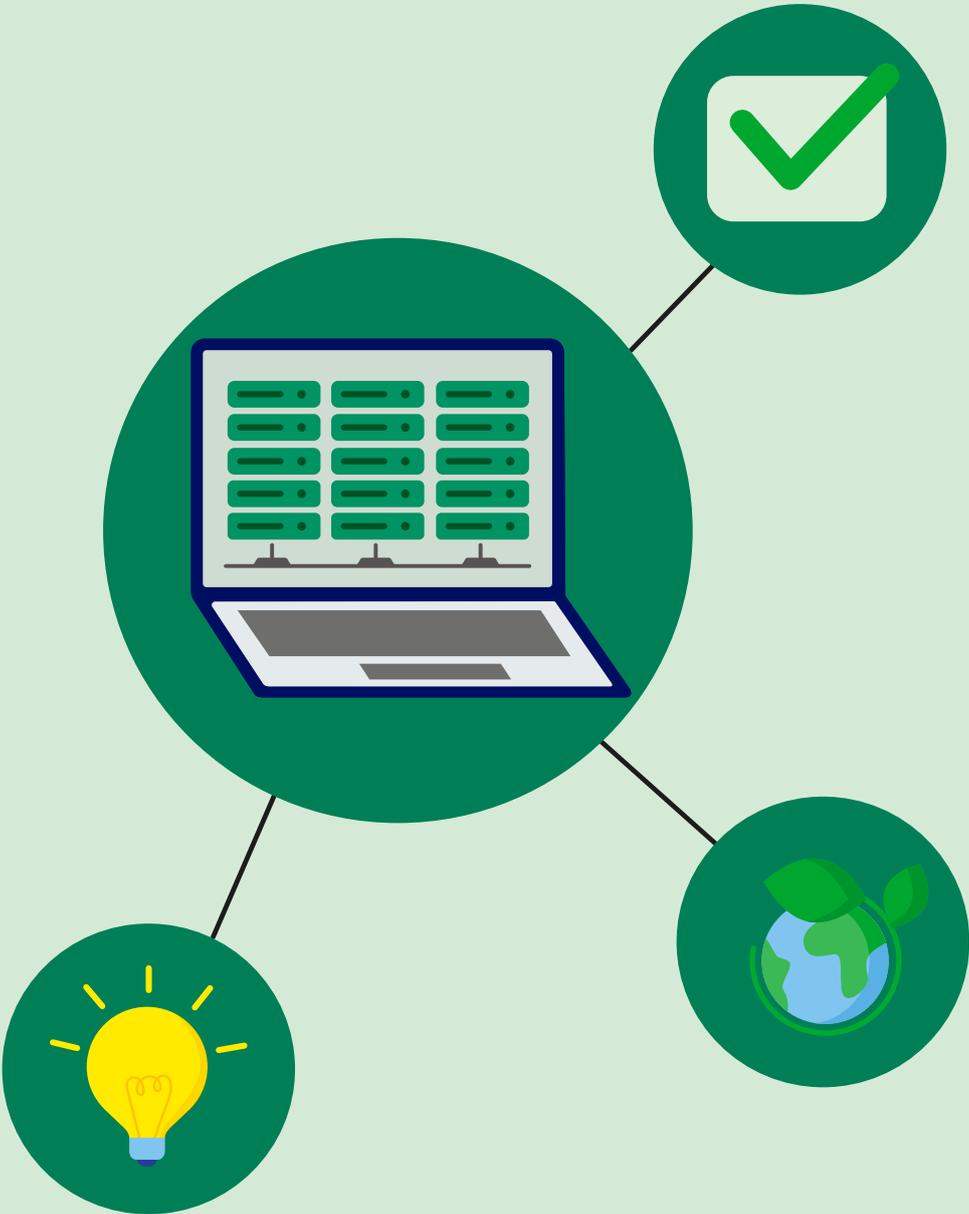
1 | Cadre du système de gestion de l'empreinte carbone

- 1.1 L'entreprise doit élaborer, mettre en œuvre et tenir à jour un système de gestion de l'empreinte carbone incluant au minimum :
- l'état de la situation actuelle,
 - les objectifs,
 - la description de la méthodologie mise en œuvre pour calculer les émissions de l'empreinte carbone,
 - le plan d'atténuation,
 - l'identification des obstacles à la réalisation des objectifs.
- 1.2 L'entreprise doit calculer l'empreinte carbone de l'entreprise incluant les émissions directes et indirectes (scopes 1 et 2). Si disponible, l'entreprise doit fournir le calcul des émissions de la chaîne de valeur (scope 3).
- 1.3 Lorsque cela est exigé par le client, l'entreprise doit calculer l'empreinte carbone d'un ou plusieurs groupe(s) de produits.

2 | Plan d'atténuation

- 2.1 L'entreprise doit mettre en œuvre un plan d'atténuation de l'empreinte carbone qui est réexaminé chaque année.
- 2.2 Les services concernés doivent participer à la mise en œuvre du plan d'atténuation. Les responsabilités et les délais doivent être clairement établis.
- 2.3 La révision du plan d'atténuation doit servir de base à l'amélioration continue de l'entreprise.

ANNEXES



Annexe 1 – Formulaire de pré-évaluation de l'IFS Carbon Footprint module

N°	Exigence	Entreprise
1	Cadre du système de gestion de l'empreinte carbone	
1.1	<p>L'entreprise doit élaborer, mettre en œuvre et tenir à jour un système de gestion de l'empreinte carbone incluant au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'état de la situation actuelle, – les objectifs, – la description de la méthodologie mise en œuvre pour calculer l'empreinte carbone, – le plan d'atténuation, – l'identification des obstacles à la réalisation des objectifs. 	<ol style="list-style-type: none"> 1) L'entreprise dispose-t-elle d'une approche structurée pour collecter et calculer ses émissions de carbone ? 2) L'entreprise suit-elle le GHG Protocol ou une autre méthodologie ? 3) L'entreprise a-t-elle défini clairement le champ d'application et les limites ? 4) L'entreprise s'est-elle fixé des objectifs pour réduire son empreinte carbone ? 5) Sont-ils basés sur la Science Based Targets (SBT) (optionnel) ? Si oui, l'entreprise communique-t-elle ces objectifs aux clients et aux autres parties prenantes ? 6) Les objectifs sont-ils répartis entre les émissions directes (scope 1) et les émissions indirectes (scope 2) ? 7) L'entreprise rend-elle également compte des émissions de ses partenaires dans la chaîne d'approvisionnement (scope 3) ? 8) L'entreprise travaille-t-elle avec ses fournisseurs pour réduire leurs émissions dans la chaîne d'approvisionnement ? 9) L'entreprise suit-elle l'évolution de son empreinte carbone dans le temps ? 10) L'entreprise publie-t-elle périodiquement concernant ses réalisations ? 11) Quand le système de gestion de l'empreinte carbone a-t-il été mis à jour pour la dernière fois ? 12) L'entreprise est-elle certifiée dans le cadre d'un programme environnemental ? Décrivez-le.
1.2	<p>L'entreprise doit calculer son empreinte carbone de incluant les émissions directes et indirectes (scopes 1 et 2). Si disponible, l'entreprise doit fournir le calcul des émissions de la chaîne de valeur (scope 3).</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) L'entreprise utilise-t-elle une année de référence comme base ? Quelle année ? 2) L'entreprise utilise-t-elle un outil de calcul/un fournisseur externe pour le calcul ? Quel outil/prestataire ? 3) L'entreprise compare-t-elle ses niveaux d'émissions de gaz à effet de serre à ceux de l'industrie ? Quelle(s) référence(s) ?

N°	Exigence	Entreprise
1.3	Lorsque cela est exigé par le client, l'entreprise doit calculer l'empreinte carbone d'un ou plusieurs groupes de produits.	<p>1) L'entreprise utilise-t-elle une année de référence comme base ? Quelle année ?</p> <p>2) Existe-t-il une description détaillée du (des) produit(s) choisi(s), y compris l'emballage.</p> <p>3) L'entreprise utilise-t-elle un outil de calcul/un fournisseur externe pour le calcul ? Quel outil/fournisseur ?</p> <p>4) Les résultats font-ils l'objet d'une analyse comparative interne chaque année et quel en est le résultat ?</p> <p>5) Quels sont les champs d'application et les limites ? Définir les étapes du cycle de vie.</p>
2	Plan d'atténuation	
2.1	L'entreprise doit mettre en œuvre un plan d'atténuation de l'empreinte carbone qui est réexaminé chaque année.	<p>1) L'entreprise a-t-elle mis en place un plan d'atténuation pour réduire les émissions ?</p> <p>2) Le plan d'atténuation s'aligne-t-il sur les cibles et les objectifs à long terme ?</p> <p>3) Le plan d'atténuation inclut-il les scopes 1, 2 et 3 ?</p> <p>4) Est-ce que l'entreprise mesure / documente / communique par rapport au progrès à l'interne ?</p> <p>5) Le plan d'atténuation de l'entreprise a-t-il été adapté au cours de la période de suivi actuelle (cela peut être positivement ou négativement) ?</p> <p>6) L'entreprise compense-t-elle les émissions inévitables ? Décrire.</p> <p>7) Quels sont les objectifs à long terme ? Décrire.</p> <p>8) Le plan d'atténuation a-t-il été partagé ?</p>
2.2	Les services concernés doivent participer à la mise en œuvre du plan d'atténuation. Les responsabilités et les délais doivent être clairement établis.	<p>1) Les responsabilités et les délais sont-ils établis et documentés pour atteindre les objectifs d'atténuation ?</p>
2.3	La révision du plan d'atténuation doit servir de base à l'amélioration continue de l'entreprise.	<p>1) L'entreprise intègre-t-elle l'efficacité des mesures d'atténuation dans son cycle de gestion en vue d'une amélioration continue ?</p>

Annexe 2 – Plan d’actions d’amélioration

IFS Carbon Footprint module Numéro de l'exigence	Exigence	Note	Explication de l'auditeur ou évaluateur	Plan d'actions d'amélioration (entreprise)	Responsabilité, date et état de la mise en œuvre (entreprise)	Auteur et date de publication (auditeur ou évaluateur)
1.1						
1.2						

Annexe 3 – Lettre de confirmation

Logo de l'OC/ du prestataire
de services d'évaluation



Lettre de confirmation

Nous,

Nom de l'organisme de certification/du prestataire de services d'évaluation

confirmons que nous avons effectué une évaluation de vérification conformément aux exigences définies dans le protocole de l'IFS Carbon Footprint module à l'adresse suivante

Nom de l'entreprise

Adresse de l'entreprise
IFS COID

L'IFS Carbon Footprint module comprend un Check général des processus de gestion de l'empreinte carbone et des mesures et actions prises afin de la réduire. Il garantit une amélioration continue pour l'entreprise et la protège en fournissant des données validées à des fins internes et pour les parties prenantes externes.

Nom de l'entreprise a obtenu le résultat suivant :

**Score A/B/C/D/E (débutant/intermédiaire/avancé)
pour l'IFS Carbon Footprint module**

Date du Check :

Date d'émission de la lettre de confirmation :

Date d'expiration de la lettre de confirmation :

Nom et signature de la personne responsable,
Adresse de l'organisme de certification/du prestataire de services d'évaluation

Annexe 4 – Rapport

Logo de l'organisme de certification /
du prestataire de services d'évaluation



Rapport IFS Carbon Footprint module Version 2

(Mai 2025)

Entreprise ayant eu le Check : « XXX »

Date du Check : XX.XX.XXXX

Nom et adresse de l'organisme de certification /
prestataire de services d'évaluation

Détails de l'accréditation de l'organisme de certification

Vue d'ensemble de l'IFS Carbon Footprint module

Résultat final



D - Débutant



AMÉLIORATION

Score total : 40/120

Résultat précédent :

Date du Check précédent :

Prochain Check entre

XX. XX et XX. XX

Champ d'application de l'IFS Carbon Footprint module

Mise en œuvre d'un système de gestion de l'empreinte carbone et des mesures et actions prises afin de la réduire.

Détails du Check

Auditeur principal/
évaluateur :

Co-auditeur/
évaluateur :

Date/heure :
Reviewer :

Date/heure du Check en cours :
XXX

Date du Check précédent :
XXX

Nom et adresse de l'entreprise
(ou du siège social) :

Nom et adresse du site audité :

COID:

Personne de contact : (Nom, courriel et
numéro de téléphone au minimum)

Téléphone : 0 12 34 56 8
E-mail :
Site web :

Téléphone : 0 12 34 56 8
E-mail :
Site web :

Détails de l'IFS Carbon Footprint Module

Liste des exigences

Rapport IFS Carbon Footprint version 2
 Entreprise vérifiée : Nom de la société :

1	Cadre du système de gestion de l'empreinte carbone	Notation	Explication
1.1	L'entreprise doit élaborer, mettre en oeuvre et tenir à jour un système de gestion de l'empreinte carbone incluant au minimum : - l'état de la situation actuelle, - les objectifs, - la description de la méthodologie mise en oeuvre pour calculer les émissions de l'empreinte carbone, - le plan d'atténuation, - l'identification des obstacles à la réalisation des objectifs.		
1.2	L'entreprise doit calculer son empreinte carbone incluant les émissions directes et indirectes (scopes 1 et 2). Si disponible, l'entreprise doit fournir le calcul des émissions de la chaîne de valeur (scope 3).		
1.3	Lorsque cela est exigé par le client, l'entreprise doit calculer l'empreinte carbone d'un ou plusieurs groupe(s) de produits.		
2	Plan d'atténuation		
2.1	L'entreprise doit mettre en oeuvre un plan d'atténuation de l'empreinte carbone qui est réexaminé chaque année.		
2.2	Les services concernés doivent participer à la mise en oeuvre du plan d'atténuation. Les responsabilités et les délais doivent être clairement établis.		
2.3	La révision du plan d'atténuation doit servir de base à l'amélioration continue de l'entreprise.		

Joignez le formulaire de pré-évaluation complété au rapport de l'IFS Carbon Footprint module en tant qu'annexe.

L'IFS publie des informations, des opinions et des bulletins de bonne foi mais ne peut être tenu responsable de toute erreur, omission ou information pouvant éventuellement prêter à confusion, présente dans ses publications, spécifiquement dans ce document.

Le propriétaire du présent référentiel est :

IFS Management GmbH
Am Weidendamm 1 A
10117 Berlin
Germany

Directeur : Stephan Tromp
AG Charlottenburg
HRB 136333 B
N° VAT : DE278799213

Banque : Berliner Sparkasse
Numéro IBAN : DE96 1005 0000 0190 0297 65
Code BIC / Swift : BE LA DE BE

© IFS, 2025

Tous droits réservés. Toutes les publications sont protégées par les lois internationales du copyright. Sans le consentement écrit du propriétaire du référentiel IFS, toute utilisation non autorisée est interdite et sujette à des poursuites légales. Ceci est notamment valable pour la reproduction par photocopie, l'inclusion dans une base de données/un logiciel électronique(s) ou la reproduction sur des supports de stockage.

Aucune traduction ne peut être effectuée sans l'autorisation écrite du propriétaire du référentiel IFS.

La version originale et de référence du présent document est la version anglaise.

Les documents IFS sont disponibles en ligne sur :

www.ifs-certification.com

